



MAIRIE DE NAVARRENX

Commune de < 3 500 habitants

NOTE DE SYNTHÈSE

Compte Administratif 2020 et Budget Primitif 2021.

Note relative au Compte Administratif 2020 et au Budget Primitif 2021.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Ainsi, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

PREMIERE PARTIE

LE COMPTE DE GESTION ET LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

GENERALITES

Le Compte Administratif est établi en fin d'exercice par le Maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de « l'ordonnateur » (la commune) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Au cours de l'année N, l'ordonnateur règle les dépenses en émettant des mandats, et encaisse les recettes en émettant des titres. Ces documents, accompagnés des pièces justificatives, sont transmis au Comptable Public (la Trésorerie de Sauveterre de Béarn), chargé du contrôle et de l'exécution des opérations comptables.

Au début de l'année N+1, l'ordonnateur dresse le récapitulatif exact de toutes les écritures effectuées en année N dans un document appelé Compte Administratif. De son côté, le Comptable Public rédige le récapitulatif de toutes les opérations qu'il a effectuées au cours du même exercice dans un document appelé Compte de Gestion.

Le compte de gestion et le compte administratif doivent être en tous points concordants.

Ils servent à vérifier l'exactitude et la légalité des opérations. Ils sont le garant de la bonne gestion de la collectivité par le Maire et par le Comptable public. Ces documents servent à établir le résultat de l'année N pour permettre de décider de l'Affectation des résultats en année N+1.

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du Compte Administratif qu'il soumet au vote, mais doit toutefois se retirer au moment du vote.

Il est interdit au Maire de voter son propre Compte Administratif.

OPERATIONS RELLES / OPERATIONS D'ORDRE

Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites « réelles » et des opérations dites « d'ordre » :

✓ **Les opérations réelles** ont un impact direct sur la trésorerie. Il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs.

✓ **Les opérations d'ordre** n'ont pas de conséquence sur la trésorerie : elles ne représentent que des jeux d'écritures. Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement. Elles sont équilibrées.

Les opérations d'ordre se répartissent en deux grands ensembles :

1) Les opérations de transfert entre sections

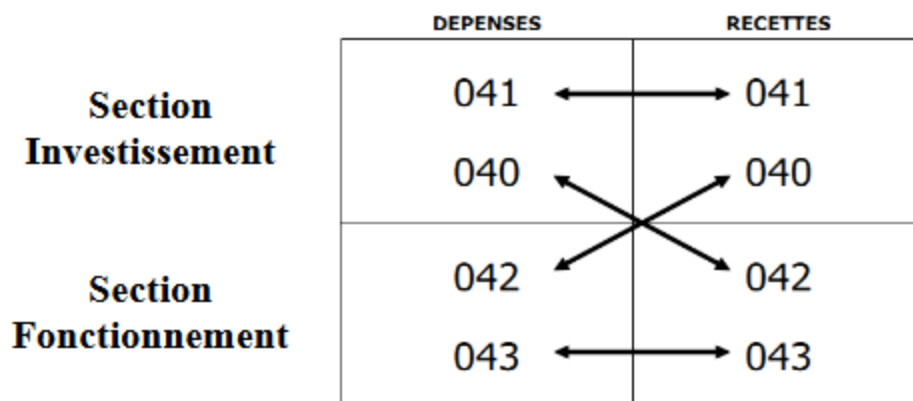
Le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement, est un chapitre globalisé où l'on retrouve principalement les provisions pour risques et charges, ainsi que les amortissements. C'est un compte

de transfert entre les sections qui doit s'équilibrer avec le chapitre 040 en recettes d'investissement (et inversement).

2) Les opérations au sein d'une même section

Le chapitre 043 en dépenses de fonctionnement, permet un transfert à l'intérieur de la section de fonctionnement et doit s'équilibrer avec le compte 043 en recettes de fonctionnement (et inversement). Les rares opérations qu'il retrace sont liées à la comptabilité stock et concernent surtout les lotissements.

Le chapitre 041 en dépenses d'investissement, permet un transfert à l'intérieur de la section d'investissement et s'équilibre avec le compte 041 en recettes d'investissement (et inversement). Il retrace les opérations dites « patrimoniales ».



Pour rappel, le compte 023 qui permet de virer des crédits de fonctionnement à la section d'investissement doit également s'équilibrer avec le compte 021 en recettes d'investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

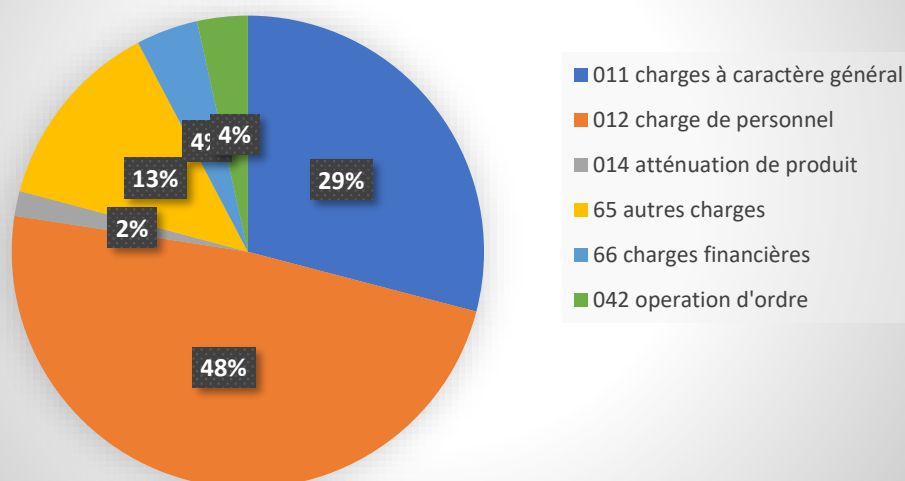
En dépenses :

- Chapitre 022 : Permet à l'exécutif de la commune de faire face à une urgence pour engager, mandater ou liquider une dépense non inscrite initialement au budget
- Chapitre 011 : Dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, assurances, ...
- Chapitre 012 : Regroupe toutes les dépenses de personnel
- Chapitre 014 : Comprend le reversement sur Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR – compense les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale), le dégrèvement Taxe d'Habitation/logements vacants, et le reversement de la taxe de séjour
- Chapitre 65 : Constitué des subventions versées au CCAS ainsi qu'aux associations, les indemnités attribuées aux élus et la participation annuelle versée au service incendie (SDIS).
- Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts
- Chapitre 67 : Concerne l'annulation des titres sur exercices antérieurs

DEPENSES CA 2020

| | |
|--|--------------------|
| Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 263 079.26€ |
| Chapitre 012 CHARGE DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 437 534.18€ |
| Chapitre 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS | 15 417.60€ |
| Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 119 050.23€ |
| Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES | 38 369.79€ |
| Chapitre 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION | 31 320.80€ |
| TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2020 | 904 771.86€ |

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020



Les dépenses de fonctionnement sont en baisse depuis 2018, témoignant du travail accompli par la collectivité pour maîtriser ses dépenses. Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent environ 48 % des dépenses de fonctionnement de la commune en 2020.

| Année | Dépenses de fonctionnement |
|-------|----------------------------|
| 2018 | 1 020 765 € |
| 2019 | 989 166 € |
| 2020 | 904 771 € |

2020 :

Baisse de 20 000€ d'économie au niveau du poste énergie (60612) qui englobe l'éclairage public, les bâtiments communaux et le chauffage aux 2 écoles.

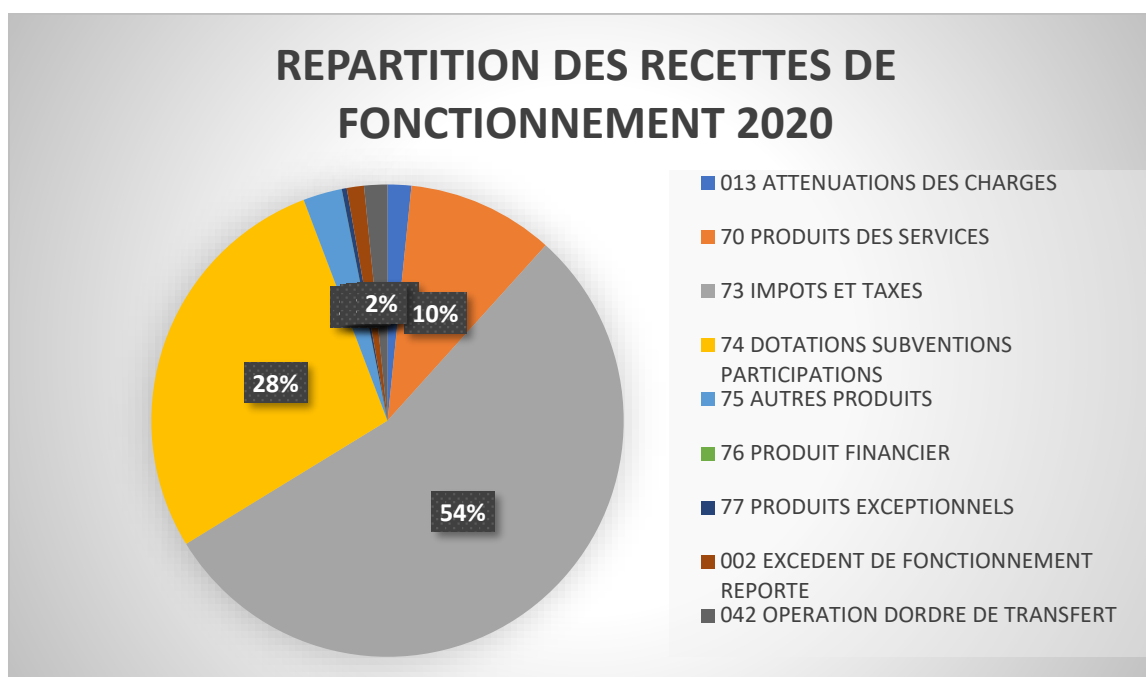
Baisse de 11 000€ au niveau du poste charge financière (66111) intérêts (emprunt arrivant à terme).

En recettes :

- Chapitre 013 : Il s'agit du remboursement des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail
- Chapitre 70 : Sont enregistrés à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans le cimetière), les produits afférents aux activités annexes (redevances d'occupation du domaine public), et les prestations de services (services périscolaires : restaurant scolaire, garderie, accueil de loisirs)
- Chapitre 74 : Concerne les dotations de l'Etat (DGF, Dotation de Solidarité Rurale, FCTVA, compensations exonérations de la taxe d'habitation, ...)
- Chapitre 75 : Concerne principalement les revenus locatifs divers hors logements communaux (location de la salle du centre culturel), et le reversement de l'excédent d'un budget annexe
- Chapitre 77 : Remboursement divers (frais d'avocats par exemple), mandats annulés, etc.

Recette CA 2020 :

| | |
|--|----------------------|
| Chapitre 013 ATTENUATIONS DES CHARGES | 17 083.72€ |
| Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES | 106 174.90€ |
| Chapitre 73 IMPOTS ET TAXES | 575 662.52€ |
| Chapitre 74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS | 294 972.17€ |
| Chapitre 75 AUTRES PRODUITS | 28 128.11€ |
| Chapitre 76 PRODUIT FINANCIER | 7.04€ |
| Chapitre 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS | 3 600.00€ |
| Chapitre 002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 12 411.52€ |
| Chapitre 042 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT | 16 791.80 |
| TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT 2020 | 1 054 831.78€ |



Les recettes de fonctionnement sont en baisse depuis 2019. On observe un écart au chapitre 002 « excédent de fonctionnement reporté » qui était de 219 676 € en 2018, 15 501€ en 2019 et 12 411€ en 2020. Un report d'exercice trop fragile pour mener à bien de nouveaux projets.

752 « revenue des immeubles » : 2018 : 43 722€, 2019 : 29 600 contre 27 408€ pour 2020.

Des locaux vides, mais impossible à louer en l'état, une réflexion a été menée pour réhabiliter les logements afin de pouvoir les remettre en location.

Chapitre 70 : la vente de la maison « LOPEZ » : 47 457.00€

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement de la commune de Navarrenx, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement, sans nécessairement recourir à un emprunt nouveau.

Pour 2020, la commune de Navarrenx dégage un **excédent** de fonctionnement de : **150 059.92€**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses :

Il s'agit de l'ensemble des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune : acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et la réalisation travaux.

- Chapitre 20 : Concerne notamment les frais d'études (notamment les diagnostics), les frais de réalisation des documents d'urbanisme, les concessions et droits similaires

2020 :

Frais d'étude schéma directeur incendie : 5 940.00€

- Chapitre 21 : Il correspond notamment aux frais engagés pour l'achat d'installations de voirie (plot routier, portiques, signalétique), l'achat de matériels et outillages pour les services techniques et l'achat de mobilier et de matériel.

2020 :

Panneau digital électronique flash infos ville : 11 640.00€

Panneaux de villes : 2 877.60€

Tracteur autoporté : 23 009.10€

- Chapitre 23 : Regroupe les travaux réalisés, les travaux de réfection, ainsi que des travaux de voirie :

2020 :

Travaux de mise en lumière de la poudrière : 6 721.20€

Travaux mur mitoyen résidence Margueritte et gite Foirail : 5 157.54€

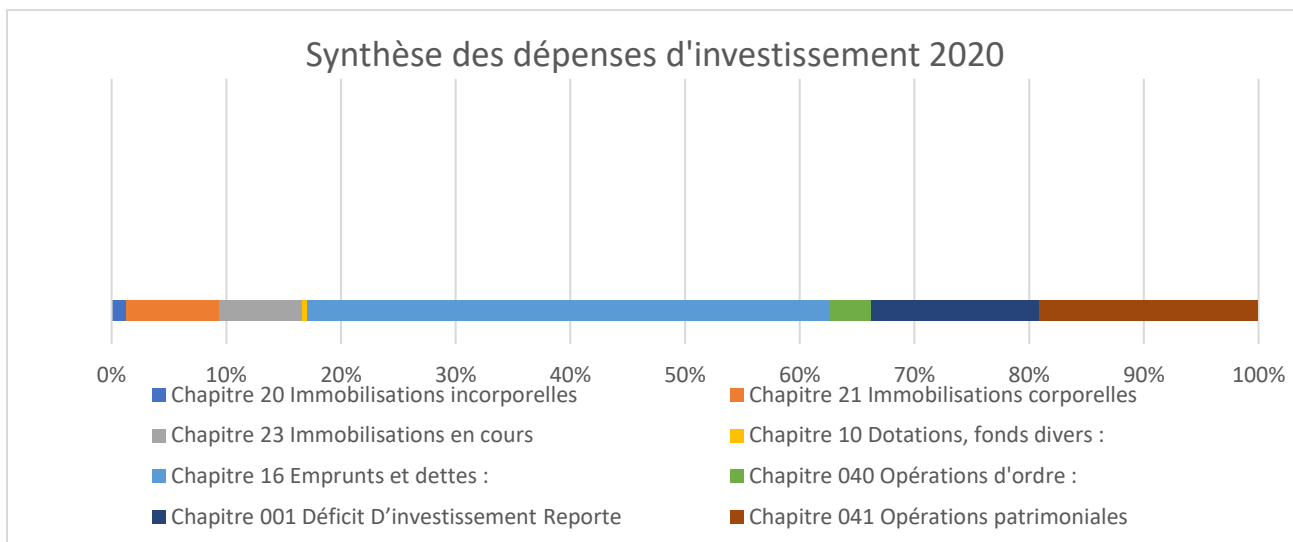
Programme économie éclairage public achat horloge programmateur : 3 960.00€

Travaux canalisation problème évacuation des eaux de pluies : 3 750.96€

- Chapitre 10 : Correspond aux reversements de la taxe d'aménagement
- Chapitre 16 : Concerne le remboursement du capital des emprunts

DEPENSES CA 2020 :

| | |
|---|--------------------|
| Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : | 5 940.00€ |
| Chapitre 21 Immobilisations corporelles : | 37 526.70€ |
| Chapitre 23 Immobilisations en cours : | 33 045.84€ |
| Chapitre 10 Dotations, fonds divers : | 2 352.25€ |
| Chapitre 16 Emprunts et dettes : | 209 534.67€ |
| Chapitre 040 Opérations d'ordre : | 16 791.80€ |
| Chapitre 001 Déficit D'investissement Reporte | 67 701.28€ |
| Chapitre 041 Opérations patrimoniales : | 88 000.17€ |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : | 460 892.71€ |



Les dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre) s'élèvent pour 2020 à **356 100.74€**

En recettes :

Les recettes d'investissement comprennent les ressources propres (ou « patrimoniales »), telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et celles perçues suite à la vente de biens communaux ; et les recettes perçues liées aux projets d'investissement (subventions de l'Etat, de la région ou du département, et fonds de concours).

Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées

Chapitre 13 (subventions d'investissement)

2020 :

- Schémas directeur incendie : 6 875.67€
- Intempérie 2018 : 5 617.33€
- Fondation du patrimoine solde Arsenal : 9 654.00€

Le chapitre 10 comprend les recettes perçues au titre de la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement et le FCTVA 2019.

RECETTES CA 2020

| | |
|---|--------------------|
| Chapitre 13 Subventions d'investissement : | 26 108.90€ |
| Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées : | 550.00€ |
| Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves : | 124 979.02€ |
| Chapitre 020 Immobilisations incorporelles : | 0.00€ |
| Chapitre 024 Produits de cessions : | 0.00€ |
| Chapitre 040 Opérations d'ordre et transfert entre sections : | 31 320.80€ |
| Chapitre 021 Virement section de fonctionnement : | 0.00€ |
| Chapitre 041 Opération patrimoniales : | 88 000.17€ |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT : | 270 958.89€ |

Le résultat d'investissement fait lui apparaître pour 2020 un déficit de 189 933.82 EUROS.

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune de Navarrenx sur 2020 représente un montant de **202 441 EUROS**.

DEUXIEME PARTIE

LE RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET 2020.

En reprenant toutes les recettes encaissées et les dépenses émises, le Compte Administratif de l'année N-1 laisse apparaître, section par section, le résultat de l'exercice considéré. Quel qu'il soit, il doit impérativement être inscrit lors de la préparation du budget de l'année N.

Le résultat constaté au compte administratif année N-1 est à reporter :

- En recettes de fonctionnement N s'il s'agit d'un excédent de fonctionnement
- En recettes d'investissement N s'il s'agit d'un excédent d'investissement
- En dépenses de fonctionnement N s'il s'agit d'un déficit de fonctionnement
- En dépenses d'investissement N s'il s'agit d'un déficit d'investissement

Si l'arrêté des comptes fait apparaître un déficit égal ou supérieur à 10% des recettes de la section de fonctionnement, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'Etat, propose à la collectivité territoriale les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire, dans le délai d'un mois à compter de cette saisine. En cas de non-respect de ces mesures, la Chambre régionale des Comptes confie au Préfet le soin d'appliquer ses recommandations pour régler et rendre exécutoire le budget de la commune concernée. On parle alors de « mise sous tutelle ».

Lorsque la section d'investissement est déficitaire, il y a lieu d'avoir recours à la procédure dite « affectation du résultat », afin de combler le déficit annuel par l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Voici les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2020 :

▪ Section de fonctionnement

- Total des dépenses : 904 771.86EUROS
 - Total des recettes : 1 054 831.78 EUROS
- } Excédent de fonctionnement : 150 059.92€

▪ Section d'investissement

- Total des recettes : 270 958.89 EUROS
 - RAR 2020 : 3 500€
 - Total des dépenses : 460 892.71 EUROS
 - RAR 2020 : 23 572.00€
- } Déficit d'investissement : - 189 933.82€

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité au budget en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement (compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)
- Soit au financement de la section de fonctionnement (R_002 – excédent de fonctionnement reporté)

L'affectation doit en premier lieu permettre de couvrir les besoins d'investissement en comblant le solde de cette section.

Les résultats 2020 sont les suivants :

Résultat du Compte Administratif 2020 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : **EXCEDENT** 150 059.92€

Affectation complémentaire en réserve (1068) 150 059.92€

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 0.00€

Résultat d'investissement reporté (001) **DEFICIT** 189 933.82€

CLOTURE 2020 :

INVESTISSEMENT : - 189 933.82€

FONCTIONNEMENT : 150 059.92€

RESULTAT GLOBAL : -39 873.90€

Par délibération en date du 14/04/2021, le Conseil Municipal a décidé d'affecter les résultats 2020 au budget primitif 2021 comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (1068) 150 059.92€

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 0.00€

Résultat d'investissement reporté (001) **DEFICIT** 189 933.82€

TROISIEME PARTIE

BUDGETS PRIMITIF 2021

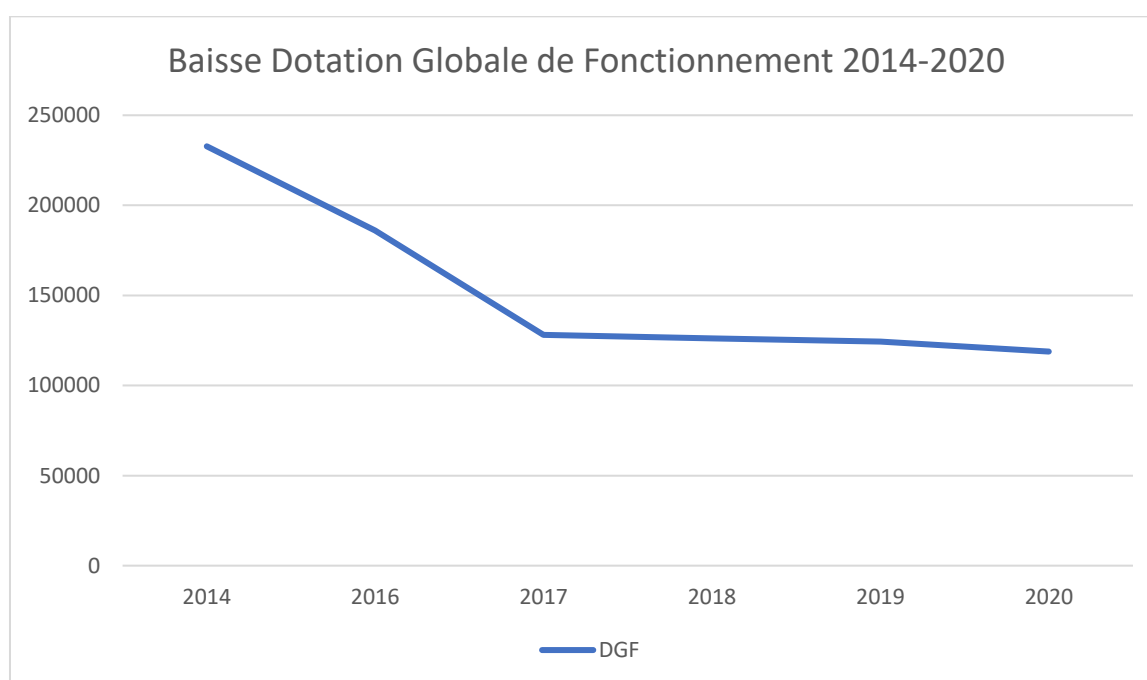
FONCTIONNEMENT

I. Recettes de fonctionnement

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Au jour où cette note est rédigée, l'Etat n'a pas communiqué aux communes les prévisions de dotations pour 2020. Le graphique ci-dessous permet cependant de donner une indication quant aux baisses successives de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2014.

Montants reçus en 2020 : 118 834€ ; 2016 : 186 049€ ; 2014 : 232 764€.



On observe que le montant perçu par la commune de Navarrenx au titre de la DGF en 2020 est inférieur de 67 215 EUROS par rapport à 2016 et de 113 930 par rapport à 2014. Ainsi, suivant les baisses successives, il a été décidé d'inscrire au Budget Primitif le montant de 117 095 EUROS pour 2021.

Imposition locale

Les recettes liées à l'imposition locale ont été inscrites en tenant compte des bases prévisionnelles notifiées par le service des Impôts. Au jour où cette note est rédigée, une revalorisation des taux est envisagée. Ainsi, le tableau présenté ci-dessous reprend les taux actuellement en vigueur et la possible revalorisation.

| | Bases d'imposition prévisionnelle 2020 | TAUX 2020 | Produit prévisionnel |
|-------------------------|--|-----------|----------------------|
| Foncier bâti | 1 281 000 | 23.87% | 305 774€ |
| Foncier non bâti | 17 833 | 25.27% | 4 506 € |
| Total des produits 2020 | | | 310 280 € |

| | Bases d'imposition prévisionnelle 2021 | Revalorisation TAUX 2021 | Produit prévisionnel attendu 2021 |
|--|--|--------------------------|-----------------------------------|
| Foncier bâti | 1 313 000 | 24.63% | 323 392 |
| Foncier non bâti | 17 800 | 26.07% | 4 640 |
| Total des produits prévisionnels 2021 | | | 328 032 |

Voici les recettes prévisionnelles des taxes locales pour l'année 2021 communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques :

| | |
|---|----------|
| D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF) | 117 095€ |
| D.G.F. des communes : dotation d'amorçage | - |
| D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) | 0€ |
| D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "bourg centre" (DSR BC) | 72 150€ |
| D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P) | 16 046€ |
| D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "cible" (DSR C) | 0€ |
| D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP) | 12 223€ |
| D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM) | 0€ |

Attribution de compensation

L'attribution de compensation, versée pour l'année 2021 sera de 107 092 EUROS versés mensuellement par la Communauté de commune du Béarn des Gaves.

II. Dépenses de fonctionnement

Voici la synthèse des chapitres des dépenses de la section de fonctionnement du Budget principal 2021.

| | |
|---|----------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 326 015.00€ |
| 60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS | 168 174.00€ |
| 61 - SERVICES EXTERIEURS | 89 802.00€ |
| 62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS | 61 039.00€ |
| 63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES | 7 000.00€ |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 460 542.00€ |
| 62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS | 22 750.00€ |
| 63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES | 0.00€ |
| 64 - CHARGES DE PERSONNEL | 437 792€ |
| 014 - Atténuations de produits | 15 243.00€ |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 127 745.00€ |
| 66 - Charges financières | 25 840.00€ |
| 67 - Charges exceptionnelles | 4 070.00€ |
| 022 - Dépenses imprévues | 2 000.00€ |
| Total dépenses réelles | 961 455.00€ |
| Total dépenses d'ordre | 204 454.00€ |
| Total dépenses de fonctionnement | 1 165 909.00€ |

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour 2021 à 1 165 909 EUROS, contre 994 883 EUROS en 2020.

Quelques observations :

Les opérations d'ordres sont plus lourdes en 2021 soit 204 454€ au lieu de 73 988€ en 2020, cela s'explique par le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement d'un montant de 189 454€ afin de couvrir les besoins de financement en investissement.

Les autres chapitres de fonctionnement sont à la marge identique à ceux de 2020.

Recettes de fonctionnement :

| | |
|--|----------------------|
| 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses | 209 269.00€ |
| 73 - Impôts et taxes | 581 291.00€ |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 284 517.00€ |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 29 583.00€ |
| 76 - Produits financiers | 5.00€ |
| 77 - Produits exceptionnels | 0.00€ |
| 013 - Atténuations de charges | 61 244.00€ |
| 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 0.00€ |
| Total recettes réelles | 1 165 909.00€ |
| Total recettes d'ordre | 0.00€ |
| Total recettes de fonctionnement | 1 165 909.00€ |

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2021 à 1 165 909 EUROS, contre 994 883 EUROS en 2020.

Quelques observations :

Une augmentation des recettes notamment par :

Chapitre 70 : 98 430€ en 2020 contre 209 269€ pour 2021 : cela s'explique en grande partie par la vente du Foirail à hauteur de 130 000€

Chapitre 013 : 13 850 en 2020 contre 61 244€ pour 2021 : remboursement de frais de personnel suite aux divers arrêts maladies.

INVESTISSEMENT

I. Recettes d'investissement.

Voici les principales recettes d'investissement de la commune et leur évolution.

Emprunts, Subventions, FCTVA , Taxe d'aménagement , 1068 - Excédent de fonctionnement reporté

| | |
|--|--------------------|
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 190 886.00€ |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | 22 746.00€ |
| Total recettes réelles hors opérations | 213 632.00€ |
| 168 - CONSOLIDATION PILIERS ARSENAL | 0.00€ |
| 187 - VOIRIE 2019-2020 | 17 394.00€ |
| 192 - SCHEMA DIRECTEUR | 680.00€ |
| 196 - INTEMPERIES 2018 | 0.00€ |
| 198 - Intempérie éclairage publique | 0.00€ |
| 199 - Dot INFORMATIQUE ECOLES | 5 993.00€ |
| 200 - ADAP 2020 | 20 000.00€ |
| 202 - ECONOMIE ECLAIRAGE PUBLIC | 2 000.00€ |
| 205 - MISE EN CONFORMITE PLUVIAL | 27 555.00€ |
| 206 - AIRE DE JEUX | 50 000.00€ |
| 207 - SERVICE INCENDIE | 5 000.00€ |
| Total recettes opérations d'invest. | 128 622.00€ |
| Total recettes d'ordre | 204 454.00€ |
| Total recettes d'investissement | 546 708.00€ |

Les recettes d'investissement s'élèvent pour 2021 à 546 708€

Pour rappel budget 2020 recette d'investissement : 606 631€

Reprise des programmes d'investissement de 2020 pour lesquelles des subventions sont à percevoir à savoir : OP 187 Voirie, 192 Schéma directeur, 199 Dot Informatique écoles, 200 ADAP 2020, 202 Economie éclairage public.

Avec en reste à réaliser de 2020 : 3 500€ de l'opération 199 Dotation informatique écoles.

3 nouveaux programmes pour 2021 à savoir :

Op 205 : mise en conformité pluvial

Op 206 Aire de jeux

Op 207 service incendie

II. Dépenses d'investissement

Voici la synthèse des chapitres de la section dépenses d'investissement du budget principal 2021 :

| | |
|--|--------------------|
| 001 - Déficit d'investissement reporté | 189 934.00 |
| 020 - Dépenses imprévues | 3 000.00 |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 0.00 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | 119 882.00 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 0.00 |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 15 427.00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 0.00 |
| 23 - Immobilisations en cours | 9 099.00 |
| Total dépenses réelles hors opérations | 337 342.00€ |
| | |
| 185 - MISE EN VALEUR POUDRIERE | 0.00 |
| 186 - TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE | 5 820.00 |
| 187 - VOIRIE 2019-2020 | 28 000.00 |
| 190 - SCHEMA INCENDIE AVENANT ETUDE | 0.00 |
| 192 - SCHEMA DIRECTEUR | 3 491.00 |
| 194 - RACCORDEMENT PLUVIAL ESPLANADE | 0.00 |
| 198 - Intemperie éclairage public | 4 260.00 |
| 199 - Dot INFORMATIQUE ECOLES | 11 988.00 |
| 200 - ADAP 2020 | 16 500.00 |
| 201 - EQUIPEMENTS MATERIELS | 9 800.00 |
| 202 - ECONOMIE ECLAIRAGE PUBLIC | 6 200.00 |
| 203 - ECOLES mise en conformité | 0.00 |
| 204 - Mur mitoyen Marguerite et Foirail | 0.00 |
| 205 - MISE EN CONFORMITE PLUVIAL | 68 307.00 |
| 206 - AIRE DE JEUX | 50 000.00 |
| 207 - SERVICE INCENDIE | 5 000.00 |
| Total dépenses opérations d'invest. | 209 366.00 |
| | |
| Total dépenses d'ordre | 0.00€ |
| Total dépenses d'investissement | 546 708.00€ |

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève pour 2021 à 546 708€ (Contre 606 631 EUROS en 2020), dont 23 572.00€ EUROS de restes à réaliser correspondant aux dépenses engagées non mandatées.

Un déficit reporté de 189 394€ du CA 2020.

DETAILS RAR 2020 :

Frais d'études 2 124.00€

Opération n°192 SCHEMA DIRECTEUR : 2 124.00€

2315 Installation, matériel et outillage techniques 4 260.00€

Opération n°198 Intempérie éclairage public : 4 260.00€

2315 Installation, matériel et outillage techniques 11 988.00€

Opération n°199 Dot INFORMATIQUE ECOLES : 11 988.00€

2315 Installation, matériel et outillage techniques 5 200.00€

Opération n°202 ECONOMIE ECLAIRAGE PUBLIC : 5 200.00€

Total Dépenses d'investissement : 23 572.00€

Concernant les dépenses nouvelles inscrites au Budget, d'un montant total de 123 307 EUROS :

3 Opérations : Mise en conformité du pluvial, aire de jeux et Service incendie.

Quelques chiffres sur le projet Aire de jeux qui sera le projet le plus conséquent pour 2021 :

Ce projet s'inscrit sur 3 ans en 3 phases :

| | |
|----------------|-------------------|
| - Aire de jeux | 57 126.98€ |
| - Polysports | 39 493.00€ |
| - Fitness | 46 587.40€ |

Phase 1 : Réhabilitation aire de jeux pour enfants de 2 à 12 ans.

Phase 2 : Terrain Polysports pour ados et plus.

Phase 3 : Fitness et Street Work Out ados, adultes, tous public.

Le but est donc d'installer des jeux à l'utilisation multiple, avec plusieurs niveaux d'amusement pour que tous les enfants jouent ensemble, chacun selon ses aptitudes.

La commune souhaite également proposer à nos ados, adultes, touristes..... un moyen de se divertir, échanger, rencontrer via le terrain Polysports et pour les plus grands le fitness/street work out.

Un point Travaux de voirie 2021 :

La tranche de travaux prévue au titre de l'année 2020 a été réalisée en mars 2021. Ces travaux ont consisté à :

- aménager un espace de stationnement stabilisé rue de la Batteuse car l'accotement était instable, et créer des places supplémentaires. De fait, le stationnement sera permis des deux côtés de la chaussée, et la signalisation horizontale (marquage au sol) viendra délimiter ces espaces de stationnement. L'aménagement des abords de l'école sera réalisé dès la fin des travaux d'assainissement par le Conseil Départemental, afin de permettre un accès PMR sur les trottoirs devant l'école, et matérialiser une traversée de chaussée pour les élèves entre des îlots centraux constitués de bordures profilées ;

- élargir le trottoir entre l'Arsenal et la place des Casernes pour permettre la circulation des personnes à mobilité réduite. Cette portion était le « chaînon manquant » pour que ce public (incluant les poussettes) puisse joindre les espaces touristiques et publics de la commune. L'itinéraire Poste, église, mairie, Arsenal, place des Casernes est désormais praticable sans rupture. L'accessibilité de l'ensemble de la rue Saint Germain est également souhaitable, mais le travail sur l'ensemble de ce segment est plus ardu ;

- aménager une aire de retournement chemin Araban afin que la collecte des déchets puisse être assurée pour les riverains ;

- reprendre un affaissement de chaussée sur le chemin de Monbeig, à proximité du Brané au bois de Navarrenx.

A noter pour 2021 :

La renégociation d'un prêt, avec une échéance lourde de 80 000€ en capital et 28 642€ d'intérêt soit une annuité totale de 108 642€, elle passera à environ 60 615€ (K+I) dès cette année 2021 soit une baisse de 48 026€.

Bilan Recettes/Dépenses Budget primitif 2021 :

Fonctionnement : 1 165 909€

Investissement : 546 708€